

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 2 (1935-1936)
Heft: 1

Artikel: En terre romande
Autor: Naef, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Während Phosgen und Diphosgen in Wasser löslich sind, unterliegt das *Chlorpikrin* nur schwer der Hydrolyse. Infolgedessen erreicht es die tiefen Lungenpartien unverändert. Das Chlorpikrin beschränkt sich nicht auf eine örtliche Wirkung in der Lunge, sondern wird dort resorbiert und auf dem Blutwege in andere Organe ge-

tragen; dadurch werden insbesondere das Herz, das Zentralnervensystem und der Verdauungsapparat geschädigt. Im Vordergrund steht aber auch hier, wie bei Phosgen, das akute Lungenödem. Chlorpikrin reizt allgemein stark und besonders die Augen.

(Fortsetzung folgt.)

En terre romande.

La défense aérienne passive et l'opinion publique. (De notre correspondant particulier.)

En quelques mois, en quelques semaines, pourrions-nous même écrire, le problème de la mise au point de notre défense aérienne passive a réalisé de réels progrès en terre romande. A ce titre, l'*exposition officielle suisse de défense aérienne*, organisée à Lausanne à l'occasion du XVI^e Comptoir Suisse, du 7 au 24 septembre, a permis d'orienter d'une manière suggestive et fort heureuse des milliers de personnes. Dans le numéro du mois de septembre de *Protar*, nous avons souligné le magnifique succès de propagande et de vulgarisation de cette exposition. Mais à l'heure où nous écrivions alors ces quelques notes générales, le résultat définitif de cette exposition ne nous était pas encore entièrement connu. Aussi croyons-nous utile de revenir très rapidement sur ce point, en soulignant que ce ne furent pas 60'000 personnes qui visitèrent cette exposition à Lausanne, mais que le total des *entrées payantes* dépassa le chiffre de 83'000. Un tel résultat mérite certes une mention spéciale. Il prouve à lui seul, et sans commentaire particulier en quelque sorte, l'œuvre d'instruction que cette exposition a réalisée en une quinzaine de jours, auprès d'un public très divers, puisque les visiteurs venus à Lausanne à ce propos, provenaient non seulement du canton de Vaud, mais de tous les cantons romands. En résumé, il y a lieu de souligner encore, que dans l'ensemble de la masse des visiteurs de notre *Exposition de défense aérienne*, ce furent près de 95'000 personnes environ qui affluèrent aux installations de la capitale vaudoise, tant il est vrai que tous les porteurs des diverses cartes du *Comptoir suisse* avaient entrée libre à la section du péril aérien.

Ajoutons que notre exposition itinérante de D. A. P. a connu également les meilleurs succès tant à Bienne, qu'à Neuchâtel. Dans cette dernière ville, un effort magnifique de propagande fut réalisé du 14 au 24 novembre, grâce aux initiatives de la Commission cantonale neuchâteloise de D. A. P. et du Dr F. Achermann, directeur de l'exposition à Neuchâtel. En Suisse romande, l'exemple de ce canton ne manquera pas de faire école, et nous serions heureux d'y saluer la création d'une section de l'ASDAP.

Dans un autre ordre d'idée, les progrès réalisés en terre romande dans le cadre de la défense

passive sont également le fait de l'arrêté du Conseil fédéral du 23 août 1935, modifiant et complétant l'ordonnance du 29 janvier 1935 sur la formation d'organismes locaux de défense aérienne passive. Aux termes de cet arrêté, les organismes locaux doivent être constitués pour le 31 octobre 1935.

Il nous a plu, à l'intention de nos lecteurs de *Protar*, et pour leur orientation, de nous livrer à une rapide enquête afin de connaître les mesures prises dans diverses communes pour l'exécution de cette décision du gouvernement fédéral.

En ce qui la concerne, la ville de Lausanne — sous l'impulsion énergique de M. le conseiller municipal Georges Bridel — a mis tout en œuvre, dans le cadre de ses compétences locales, pour assurer une préparation nécessaire à sa protection passive. L'organisation telle qu'elle est prévue dans les détails par les instructions officielles, — et sur lesquelles nous ne reviendrons pas aujourd'hui — est en pleine voie de mise au point. Il en est d'ailleurs de même dans de nombreuses autres communes vaudoises. Nous ne saurions ici en citer la liste, mais il nous paraît utile, cependant, d'exposer de quelle manière la municipalité de Nyon a fait appel à ses citoyens pour assurer la protection aérienne passive de la cité. Voici en effet le texte de la lettre adressée à cet égard, en date du 30 septembre 1935, à tous les citoyens de cette localité:

MUNICIPALITÉ DE NYON

Nyon, le 30 septembre 1935.

Monsieur et cher concitoyen,

Les nouvelles ordonnances fédérales obligent les villes de plus de 5000 âmes à prendre des dispositions contre la guerre aérienne.

Nyon se trouve dans la nécessité de créer de nouveaux services et de réorganiser ceux existant déjà. (Pompiers, garde civique, police, etc.).

Actuellement, en cas de mobilisation, il ne resterait plus dans notre ville qu'un seul agent de police et 15 pompiers. C'est notoirement insuffisant.

Votre Municipalité est forcée de faire appel aux citoyens valides, plus spécialement aux «non astreints aux services armés» pour créer une défense efficace et toujours prête.

Nous vous prions de remplir le formulaire annexé et de le retourner dans les trois jours au secrétariat

municipal. Après ce délai, un agent de police passera à votre domicile pour chercher la réponse.

Agréez, Monsieur et cher concitoyen, nos compliments distingués.

Pour la Municipalité:

Le Syndic:
Dr Schranz.

Le Secrétaire:
F. Favre.

Le formulaire annexé à cette lettre demandait au citoyen d'exposer tous les détails nécessaires à la mise au point rapide des divers organismes de défense passive dont Nyon a besoin. Ainsi que nous le disions plus haut, des exemples de ce genre se retrouvent dans de nombreuses communes romandes, et seul le manque de place nous oblige à ne pas étendre la liste de ces dits exemples suggestifs. En tout état de cause, il est très heureux qu'un intérêt évident se dévoile désormais chez nos autorités locales et communales dans le domaine qui nous préoccupe.

En ce qui la concerne, la Commission cantonale vaudoise, que préside M. le Dr Payot, travaille fort utilement dans sa sphère, à l'exécution des tâches qui la concernent. En bref, il apparaît de manière certaine que nous avons franchi désormais un pas décisif dans la voie des réalisations pratiques. Ces dernières demanderont encore un temps plus long pour une adaptation complète aux besoins de l'heure. Mais il convenait de parvenir au premier pas en la matière, celui de la préparation elle-même. Ce pas est aujourd'hui franchi.

Résistance regrettable.

Nous ne saurions assez regretter ici-même — et nous tenons à souligner d'emblée que nous relevons ces faits dans un seul but d'orientation, et nullement de «polémique» — certaines résistances rencontrées en Suisse romande dans le cadre de la préparation de notre protection passive. Nous voulons parler tout d'abord d'une décision de principe prise par le Congrès socialiste, en terre vaudoise, demandant aux communes du canton de Vaud de ne pas organiser de défense passive, ou sans cela de refuser de payer les frais nécessités par cette préparation. Cette décision se plaçait sous le signe de l'inutilité de la défense passive. Est-il besoin, en admettant la bonne foi des auteurs de cet appel, de démontrer leur erreur absolue? Ne tombe-t-il pas sous le sens qu'une population non prévenue des dangers des bombardements aériens, non instruite à ce sujet, et plus encore *non protégée* selon les principes de la défense passive d'une part, active d'autre part, essuierait en cas d'attaques aériennes des pertes considérables? Ne saisit-on pas, dans cet ordre d'idée, qu'une population protégée accuserait un pourcent de pertes très inférieures à celui d'une population livrée à elle-même sous le feu et la mitraille? Nier une telle évidence, c'est faire preuve d'une incompréhension totale du problème, ou affirmer une ligne de conduite politique néfaste à l'ensemble de la nation. La défense passive n'a

qu'un but: celui de la conservation, de la mise à l'abri des populations civiles, des femmes et des enfants en particulier. Elle est une œuvre humanitaire au premier chef. S'opposer à une telle mission, c'est à vrai dire livrer le civil sans défense aux effets de la guerre.

Est-ce là le but des grands chefs de la masse des éléments de gauche?

D'autre part, il fut également distribué, à Lausanne notamment, à l'issue de l'Exposition officielle suisse de défense aérienne du Comptoir Suisse, un tract signé du «Centre Suisse d'Action pour la Paix». Ce tract, dont la longueur ne nous permet pas une reproduction totale — ce que nous regrettons à plus d'un titre — affirmait que l'exposition itinérante du péril aérien prouvait l'impossibilité d'une défense efficace contre le danger aérien. En deux pages de texte serré, cet appel n'avait pour autre but que d'ébranler la confiance du public dans la défense passive, et l'inciter à se désintéresser entièrement de la question.

Que devons-nous penser de tels procédés? Force nous est de souligner que lorsqu'il est question de protection du pays et de ses civils, la politique ne doit pas faire œuvre néfaste en l'espèce. Et nous rappellerons simplement à ce propos, que tous ces tracts d'ordre divers contre la défense aérienne passive, et que la décision du Parti Socialiste à Lausanne, se sont bien gardés — pourquoi donc ce mutisme? — de reconnaître que la Russie Soviétique elle-même est aujourd'hui au nombre des nations du monde les mieux préparées contre le péril aérien! Les admirateurs de ce régime ont-ils également l'intention de faire campagne contre l'organisation de l'U. R. S. S., en défense passive, afin de donner plus de poids à leurs élucubrations?

L'activité des sections de l'ASDAP.

Il serait inutile d'engager dans cet ordre d'idée une polémique stérile qui ne saurait être profitable, puisqu'elle atteindrait des adeptes de parti pris, et non des milieux acquis à une discussion, dans laquelle le sens des réalités est reconnu. C'est uniquement par une propagande active et soutenue auprès de la grande masse du public, par une orientation générale de la question du péril aérien, que nous parviendrons, en Suisse, à faire comprendre aux indécis leur erreur.

C'est bien à cette tâche utile et nécessaire que se consacrent les sections romandes de l'Association suisse de défense aérienne passive.

En ce qui la concerne, la section vaudoise a connu en 1935, tant à Lausanne que dans le canton, une très belle activité. Par des conférences nombreuses, par la réalisation d'un film cinématographique, enfin par l'organisation au Comptoir Suisse de l'Exposition de protection aérienne, la section vaudoise a poursuivi une action qui a porté largement ses fruits. Nous le voyons non seulement par l'augmentation de l'effectif de ses

membres, mais encore par le nombre de personnes toujours croissant qui s'intéressent à notre sécurité anti-aérienne. De son côté, l'organe de propagande, *La Dépêche de l'Air*, travaille à l'éducation du public dans le domaine sans doute nouveau de la défense passive.

Quant à la section genevoise, elle s'est attachée jusqu'ici à l'organisation de très nombreuses conférences d'orientation, dans les milieux les plus divers, et elle poursuivra jusqu'à la fin de l'année son excellente propagande.

La mission essentielle des sections de l'ASDAP est incontestablement de seconder les autorités dans leur préparation technique, administrative et pratique de notre défense. Nous ne saurions assez

le souligner: notre organisation passive anti-aérienne n'aura de réelle valeur pratique que lorsque nos populations seront pénétrées de l'urgence de cette protection et de son efficacité. Alors que dans de très nombreux pays, cette tâche éducative est entreprise depuis des années, nous devons, en Suisse, la mener actuellement à chef. C'est assez dire que le temps presse. Aussi devons-nous être reconnaissant à tous ceux qui accordent leur appui désintéressé à cette action d'instruction, et qui permettront enfin aux profanes de se pénétrer de vérités auxquelles ils ne songent peut-être pas assez. Puissent les sections vaudoise et genevoise de notre Association connaître toujours davantage le succès que méritent leurs travaux.

Ernest Naef.

Notes et enseignements sur l'organisation de la défense passive en Belgique et sur les manœuvres de Bruxelles. Dr M. C.

Sans être parmi les pays qui, les tout premiers, s'imposèrent une organisation spéciale pour la protection de la population civile, la Belgique, dont l'exiguïté du territoire et la situation politique offre d'incontestables analogies avec celles de notre pays, s'est depuis longtemps mise à l'œuvre.

En dehors des mesures officielles, c'est en premier lieu à l'Union civique belge, que ce pays doit sa structure défensive actuelle. Le 15 décembre 1931, cette importante association voulut précisément inscrire à son programme l'étude de la protection des civils contre ce fléau moderne: la guerre aéro-chimique.

L'opinion publique, d'abord sceptique, a pu être rapidement touchée, puis, vivement intéressée. Par quels moyens?

D'abord et avant la fin de cette même année, une commission anti-gaz compétente fut nommée et chargée aussitôt d'établir un programme d'action.

Et ce fut l'ère de la première propagande dans tous les centres belges: 50 conférences en 1932, 150 en 1933, etc.

Puis, afin que l'œuvre d'éducation entreprise repose sur des bases saines et objectives, des publications concises, claires et intéressantes, vinrent exposer aux profanes, les problèmes créés par la menaçante possibilité d'une guerre aérienne qui utiliserait les toxiques contre les populations civiles.

Deux brochures méritent plus spécialement de retenir l'attention: *L'Abri familial* et le *Manuel Antigaz*.

Mais là ne se borna pas l'action entreprise par l'Union civique belge et la partie la plus intéressante du programme actuellement accompli est, sans aucun doute, la création des groupements de *moniteurs et délégués Z* en 1932, et des groupements d'*assistantes du devoir civique* en 1933, groupements pour lesquels était destiné le petit

manuel déjà cité, résumé de l'enseignement qui leur était offert.

L'organisation de ces groupements constitue une tâche hautement conseillable pour notre pays également. Il s'agit là d'une préparation morale et matérielle qui ne saurait être improvisée, qui doit au contraire être préparée de longue main en temps de paix. Cette instruction mise à portée de la jeunesse et de toute bonne volonté, portera certainement ses fruits en cas de danger aérochimique futur. Il n'est pas inutile de répondre d'emblée à une des plus fréquentes objections que l'on entend faire à une semblable organisation, à savoir, que les mesures qui sont actuellement prévues et divulguées, se trouveront simplement déjouées en cas de conflit, puisque les belligérants sauront bien introduire des moyens nouveaux, jusque-là maintenus soigneusement secrets.

Cette observation est certainement juste, mais pas au delà d'une certaine limite. On ne saurait ignorer, que les personnes instruites selon les programmes actuels, pourront rapidement s'adapter à toute nouvelle exigence. Donc, et si même bien des particularités devaient changer, les mesures générales, les grandes lignes des méthodes utilisées pour faire face aux dangers, resteront semblables.

Aucune perte de temps précieux, correspondant à un nombre plus élevé de victimes, pour défricher cette forêt vierge faite d'ignorance autant que de connaissances faussées récoltées au hasard, mais au contraire, passage immédiat à l'organisation effective de la méthode de défense la plus appropriée.

Aussi bien qu'il est indispensable à l'armée de posséder un service sanitaire indépendant, pour récupérer les blessés, les évacuer, les soigner au plus tôt, de même, la population civile doit se prévoir son organisation de premier secours, composée de personnel masculin, pour les tâches les plus lourdes (service contre le feu, désinfection des